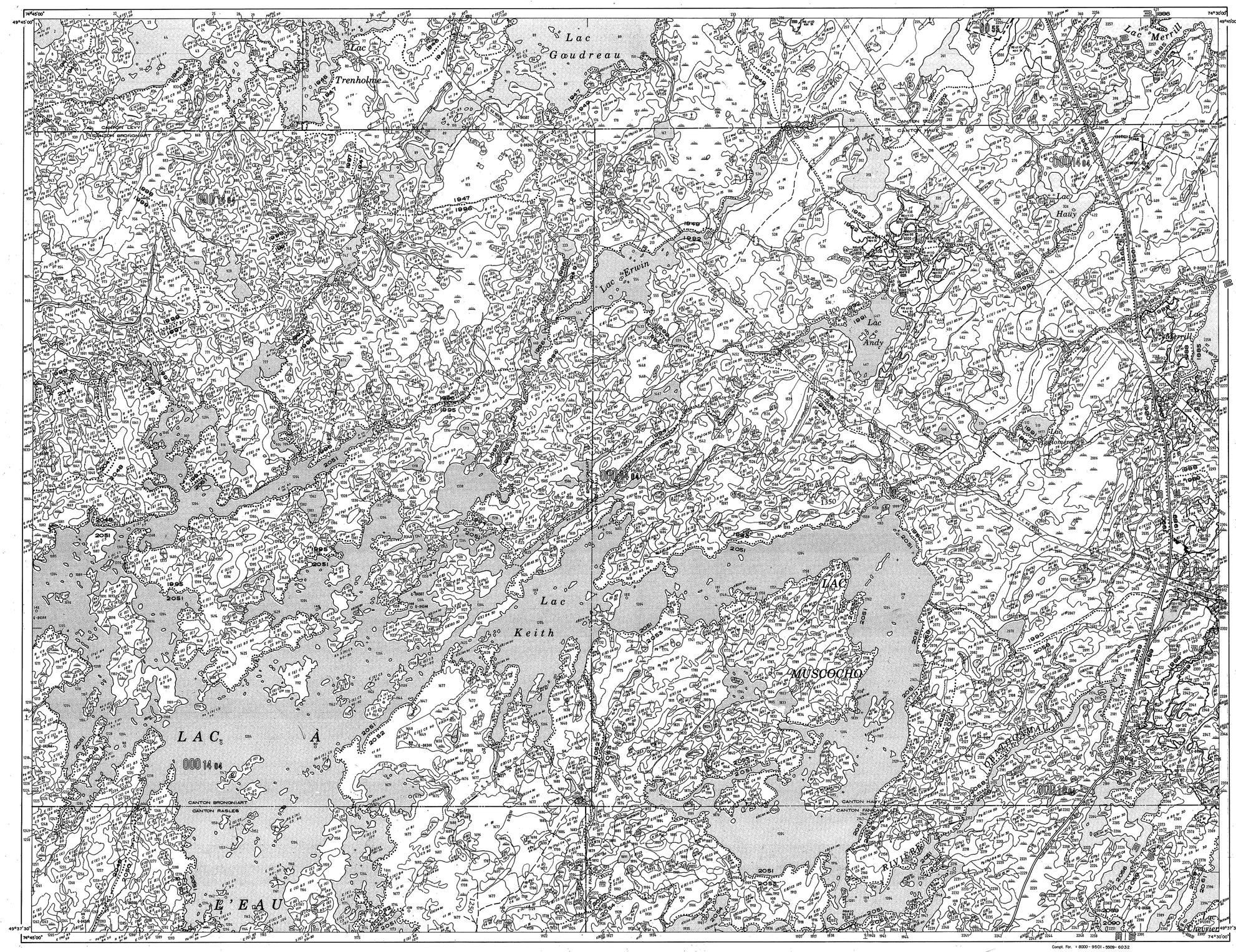

Compt. For. : 8000 - 9501 - 5509- 6032

A jour: avril 1993

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de peuplier
Coupe par mottes (ou à pieds)
Plantation en rangées
Plantation en bouquets
Plantation de boutures
Ensemencement
Ensemencement naturel
Mise en place des tiges (boisées/arbustives)

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (groupements)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tiges)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à épinette noire
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pruche
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec pruche
— — avec pin gris
— — avec mélèze
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à sapin
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à sapin
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze boréal)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillu d'essences intolérantes	Résineux feuillus	Résineux résineux
avec pin blanc	F1 PB	F1 R (P)	F1 R (P)
avec pin rouge	F1 PR	F1 R (P)	F1 R (P)
avec épinettes	F1 R	F1 R (E)	F1 R (E)
avec sapin	F1 S	F1 R (S)	F1 R (S)
avec épinette noire ou rouge	F1 R	F1 R (E)	F1 R (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB S	BB R (S)	BB R (S)
— — avec épinettes noire ou rouge	BB R	BB R (E)	BB R (E)
— — avec pin gris	BB G	BB R (G)	BB R (G)
— — avec pin blanc	BB PB	BB R (PB)	BB R (PB)
— — avec pin rouge	BB PR	BB R (PR)	BB R (PR)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ PB	BJ R (PB)	BJ R (PB)
— — avec pin rouge	BJ PR	BJ R (PR)	BJ R (PR)
— — avec résineux	BJ R	BJ R (R)	BJ R (R)
Peuplier avec sapin	Pe S	Pe R (S)	Pe R (S)
— — avec épinettes	Pe R	Pe R (E)	Pe R (E)
— — avec pin blanc	Pe PB	Pe R (PB)	Pe R (PB)
— — avec pin rouge	Pe PR	Pe R (PR)	Pe R (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe R	Pe R (E)	Pe R (E)
Chênaie rouge résineux	Ch R	Ch R (R)	Ch R (R)
Érablière résineux	Er R	Er R (R)	Er R (R)
— — à sapin	Er S	Er R (S)	Er R (S)
— — à pin rouge	Er PR	Er R (PR)	Er R (PR)
Mélanges d'feuillus tolérants	M R	M R (F)	M R (F)
— — sur station humide	M R	M R (F)	M R (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs
— — (plantation)
Peupleraie
Chênaie rouge
Érablière
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'arbres à noces
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Friche arbustive
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:	CLASSES
10 (ans)	0-30 ans	70-80 (ans) 90-70 (ans)
30	31-50	80-90 70-80
50	51-60	90-50 80-90
70	61-80	50-70 90-80
90	81-200	70-90 70-90
150	201 et plus	90-150 70-90

FORÊT INÉGALE/ÉTAGÉE

Je (jeune inégalé/étagé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant DHP 30 cm.
Mi (mûr inégalé/étagé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant DHP 50 cm.
Vieux inégalé/étagé: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ayant DHP 90 cm.
Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	évoun
Modérée	30 à 60 %	P
Forte	60 à 80 %	F
Abrupte	81 % et plus	A
Superficie restante de pente	< 0 %	

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S-BG-D 60 50 70 C
- S — sélectionnée
- BG — classe de pente
- D — classe d'âge
- 60 — densité
- 50 — hauteur
- 70 — classe de hauteur
- C — classe de densité
- — sous group. d'essences
- — groupement d'essences

C-CS-R 60 D1
- C — classes de pente
- CS — classes d'âge
- R — densité
- 60 — hauteur
- D — classe de hauteur
- 1 — classe de densité
- — type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A 40%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 40%-25%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 25%-10%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%-	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : D.G.R. CONSULTANTS
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 26-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 3*

000 14*04*

Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 40306
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 98400
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1990*
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté:

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1984
Carte forestière : Année de publication : 1985
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/8/84
Déclinaison magnétique : 18° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-14 S.E.	32-C-15 S.O.	32-C-16 S.E.	32-C-16 S.O.
32-C-11 N.E.	32-C-10 N.O.	32-C-9 N.E.	32-C-9 N.O.
32-C-11 S.E.	32-C-10 S.O.	32-C-9 S.E.	32-C-9 S.O.
32-C-6 N.E.	32-C-7 N.O.	32-C-8 N.E.	32-C-8 N.O.

32 G/10 N. E.